

ANNEXE au PedT :

Plan Mercredi

I – Porteurs du projet

Le projet « plan mercredi » est porté par la Mairie du Bouscat, en partenariat avec les associations Ricochet et Le Caroussel dans le cadre de leur proposition d'accueil périscolaire du mercredi et ce, pour toute la durée du PedT.

Responsable du projet :

Arnaud Freynet

Directeur de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Mairie du Bouscat

05-57-22-26-35

II – Territoire et structures concernées

Les accueils périscolaires des mercredis se déroulent sur les structures de loisirs définies dans le PedT :

- accueil périscolaire La Chêneraie 3-6 ans
- accueil périscolaire La Chêneraie 6-9 ans
- accueil périscolaire 10-12 ans Les Ecus
- accueil périscolaire 3-9 ans Jean Jaurès
- accueil périscolaire associatif Ricochet
- accueils périscolaires associatif Caroussel Hippodrome et Chêneraie
- accueil périscolaire O'ptimômes

III – Pilotage et coordination

Tel que défini dans le Pedt, le pilotage du projet est assuré par le forum de l'éducation, instance réunissant les acteurs éducatifs du climat scolaire. Deux réunions annuelles permettront à tous les acteurs d'exposer les différentes actions répondant aux objectifs du PEDT et d'en faire le bilan en fin d'année.

Le responsable du service animation de la ville, chargé de la coordination des accueils périscolaires des mercredis, sera chargé du suivi des actions dans le respect du PedT et de la charte qualité du plan mercredi.

Référent du plan mercredi :

Benjamin Peyrot

Responsable du service Animation

Mairie du Bouscat

05-57-22-27-73

IV – Objectifs et moyens

Les propositions éducatives des mercredis répondront aux objectifs du PEDT.

Extrait du PedT :

- L'épanouissement individuel de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins
- L'accès à toutes les découvertes, sans compétition
- L'apprentissage à la vie collective et citoyenne, le respect et l'écoute de l'autre
- La prise en compte des enjeux du développement durable

- *L'accès aux pratiques culturelles et sportives*
- *La compréhension du monde*
- *La découverte de jeux de société traditionnels*
- *Le gain d'autonomie, la motivation et l'engagement pour jouer sans l'aide de l'adulte*
- *La socialisation, la confiance en soi*
- *Le travail sur la mobilité, le repérage dans l'espace, la motricité, l'adresse, l'aspect créatif....*
- *L'apprentissage et l'évolution de l'enfant par la manipulation et l'expérimentation*
- *Une relation de confiance et constructive entre les parents et les partenaires du PEDT*

La ville du Bouscat étant fortement attachée à l'accès aux services à tous, un protocole d'accueil des enfants porteurs de handicap renforcera l'inclusion de ce public.

Trois modalités d'accueil sont proposées sur les accueils municipaux : « Matin avec repas », « Après-midi sans repas » ou « Journée complète ». Cette souplesse d'accueil favorise la pratique d'activités extra scolaires associatives. La fréquentation à la demi-journée permet aussi de mieux répondre au besoin de repos de l'enfant.

Les accueils périscolaires bénéficient d'un accès privilégié aux multiples infrastructures du territoire telles que décrites dans le PEdT.

V – Activités proposées

Les activités des mercredis seront proposées sous forme de parcours. Ils pourront être à dominante sportives, culturelles ou de sensibilisation à l'environnement.

Exemples de parcours proposés sur les différentes structures pour l'année 2018-2019 :

1/ Parcours dans le domaine du développement durable :

- *Club nature* : Ce club se réunit toutes les 2 semaines pour découvrir le patrimoine environnemental proche
- *Projet d'inclusion* d'enfants en situation de handicap avec l'IEM d'Eysines
- *Projet intergénérationnel citoyen* sur les droits de l'enfant
- *Ateliers « Miam-miam »* : ateliers anti-gaspi, découverte des métiers de bouche
- *L'écomobilité*

2/ Parcours sportifs :

- *Les mercredis sportifs*

3/ Parcours culturels :

- *Les petits artistes* : visite de musées et libres créations à la manière de...
- *Les loisirs créatifs*
- *Découvertes musicales diverses*
- *Les arts vivants*

Chaque mercredi, les enfants pourront choisir leurs activités. Ces parcours alterneront découvertes extérieures (musées, médiathèque, salles de sport, visites d'artisanat, ludothèque, espaces naturels) et activités sur sites dans une logique de progression. Ils favoriseront l'expérimentation, la créativité et l'épanouissement de chacun. Ils pourront être proposés par cycles ou sur toute l'année scolaire selon la nature des projets. Ils aboutiront majoritairement sur une réalisation finale associant les parents (exemple : expositions d'oeuvres).

VI – Evaluation.

Un bilan annuel par structure s'attachera à évaluer :

- Le nombre de parcours proposés
- Le nombre d'enfants ayant fréquenté les structures
- L'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les activités